



RGPD : METTRE EN PLACE UN REGISTRE DE TRAITEMENTS

800 € HT (tarif inter) | REF : ENV681
TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

Avec la mise en vigueur du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD / GDPR), qui est un règlement de l'Union européenne, de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les entreprises sont désormais instaurés. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les équipes en charge de la protection des données à caractère personnel dans la mise en place et le maintien d'un registre de traitement pour chaque applicatif de l'organisation.

PROGRAMME

Rappel du contexte réglementaire

- Les enjeux du nouveau règlement européen et les raisons de sa mise en place.
- Les principes fondamentaux (AIPD, Privacy by design, principe d'accountability...).
- Obligation de la preuve/Accountability.
- Les acteurs concernés : responsable de traitement, sous-traitant, destinataires, personne concernée, tiers autorisé.

Obligation de tenir un registre de traitements (ARTICLE 30 RGPD)

- Définition de l'article 30 du RGPD.
- Principe d'accountability.
- Les cas d'exceptions pour ne pas tenir un registre de traitements.

Responsabilité des différents acteurs

- Équipes internes.
- Agence web.
- Hébergeur.
- Le DPO/DPD.
- Qui doit tenir le registre de traitements?.
- Quel sont les obligations des sous-traitants?.

Mise en place du registre de traitement

- Recenser, définir le périmètre exhaustif des traitements à décrire.
- Le rôle du DPO pour cadrer le projet.
- Le rôle des autres acteurs.
- Exemple de mise en place et modèles de registres.
- Les rubriques du document type.

Le maintien du registre de traitement

- Considérer comme un outil de pilotage de la conformité.
- Mise en place de procédures internes permettant les mises à jour du document.
- Les bonnes pratiques.



2

JOURS

14

HEURES

OBJECTIFS

Apprendre à élaborer un registre de traitements Lister les applications et traitements qui doivent figurer dans un registre de traitement Utiliser le registre de traitement comme un outil de pilotage de la conformité

PUBLIC | PRÉREQUIS

PUBLIC

Dirigeants, Responsables juridiques, Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du RGPD

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA FORMATION

de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

MÉTHODOLOGIE

PÉDAGOGIQUE

Théorie | Cas pratiques | Synthèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation qualitative des acquis tout au long de la formation et appréciation des résultats

DATES ET LIEUX

Aucune session ouverte